LETTRE

DE MM. les Curés des arrondiſſemens de la Sénéchauſſée de Lyon, à M. le Syndic du Clergé.

Au Bois-d'Oingt, le 20 Juillet 1789.

MONSIEUR,

NOUS venons d'apprendre que dans la derniere aſſemblée des trois Ordres, en date du 17, vous avez, au nom du Clergé, répondu des ſentimens qui l'attachent inviolablement au bonheur du Peuple, & de l'union du ſacrifice univerſel que ſon cœur offre à la Nation. Vous avez pu être notre garant à coup ſûr; mais nous nous faiſons un devoir de ratifier de tout notre cœur, tous les engagemens que vous avez contractés en notre nom, & de vous remercier de votre zele. Oui, Monſieur, nous portons tous dans le cœur ce rapport, cette réciprocité, cette union qui fait le fondement d'un Etat, & en procure le bonheur, & nous

nous faiſons gloire de ce qu'en qualité de Paſteurs, ces ſentimens nous appartiennent plus qu'à perſonne.

En les rendant vous-même, vous y avez ajouté une expreſſion, une énergie que vous avez puiſée dans votre cœur, & dans la connoiſſance des nôtres. Nous vous prions de profiter de toutes les circonſtances pour préſenter & certifier de nouveau les diſpoſitions patriotiques des Curés, dont vous avez été ſpécialement la caution; ils ſe glorifient de vous avoir pour leur organe, & ils vous offrent le juſte tribut de leur reconnoiſſance, comme ils offriront toujours à la Patrie, celui de tout ce qu'ils pourront être pour elle.

Nous avons l'honneur d'être, avec un reſpectueux attachement,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Curés de la Congrégation du Bois-d'Oingt, aſſemblés cejourd'hui,



& les Députés des Congrégations voisines, soussignés :

DUPLAIN, Curé de Châtillon-d'Azergues, Député de la Congrégation de l'Arbresle.

PROTON, Curé de Saint-Clément-sous-Valsonne, Député de la Congrégation de Tarare.

FERRAND, Curé de Saint-Romain-de-Popez, de la Congrégation de Tarare.

SOUCHON, Curé de Saint-Genis-l'Argentiere, Député de la Congrégation de Courzieu.

COUCHON, Curé de Morancé, de la Congrégation d'Anse.

CHAZELLE, Curé du Bois-d'Oingt.

CALLIER, Curé de Chessy, du Bois-d'Oingt.

ROUSSET, Curé de Bagnols, du Bois-d'Oingt.

GILBERT, Curé d'Oingt.

CHAMBON, Curé de Letra, du Bois-d'Oingt.

FOREST, Curé de Saint-Laurent-d'Oingt.

LAMBERT, Curé de Theizé, du Bois-d'Oingt.

VIAL, Curé de Frontenas, du Bois-d'Oingt.

GONON, Curé de Saint-Juſt-d'Avray, du Bois-d'Oingt.

DURAND, Curé de Chamboſt-ſur-Chamelet, du Bois-d'Oingt.

VALORY, Curé de Chamelet, du Bois-d'Oingt.

PROTON, Curé de Saint-Veran, Archiprêtre, de la Congrégation du Bois-d'Oingt.

Nous prions M DE LA CHAPELLE, Syndic du Clergé, de rendre cette Lettre publique par la voie de l'impreſſion, afin de rendre nos ſentimens plus notoires.